

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1620

présenté par

M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Quentin et Mme Valentin

AVANT L'ARTICLE 19Supprimer l'intitulé du chapitre I^{er} du titre V.**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer la rédaction de ce titre qui va au-delà du contenu de ce projet de loi.